Il s'appelait Derma

FRANÇOISE GLAIN

Seconde Guerre mondiale...

[...] Le 22 juin 1941, l'Allemagne attaque l'Union Soviétique au nom de la lutte contre le « judéo-bolchévisme » défini comme « l'ennemi mortel de la nation nationale-socialiste allemande ». Pour Hitler, les juifs sont responsables du marxisme. Derrière un communiste se cache un juif.

Outre l'envoi des troupes allemandes sur le front de l'Est, l'Allemagne engage la guerre « contre cette idéologie destructrice et contre ses adeptes » parmi lesquels se trouvent les agitateurs bolchevicks, les francs-tireurs, les saboteurs et les Juifs. Hitler est résolu à écraser par la terreur - à l'Ouest comme à l'Est – toute opposition qui viendrait à entraver son effort de guerre.

Le jour même de l'attaque contre l'Union soviétique, soit le 22 juin 1941, des mesures préventives sont prises dans les pays occupés contre les militants communistes, entraînant des perquisitions à leur domicile et des arrestations. Toute manifestation d'hostilité à la puissance occupante doit être punie avec la plus extrême sévérité.

En France, dans la zone occupée, au cours d'une opération désignée sous le nom de code *Aktion Theoderich*, plus de 1 000 communistes sont arrêtés par les forces allemandes et la police française.

L'Aktion Theoderich dans la Vienne

Les premiers actes de résistance ont lieu dans la Vienne dès l'année 1940. À Poitiers comme à Châtellerault les réseaux s'organisent et préparent des actions.

Certains résistants réussissent à se rassembler par divers moyens, par le biais d'associations sportives ou musicales par exemple. Le réseau créé par Louis Renard, dont l'objectif est d'assurer des opérations de propagande anti-vichyste, puis de préparer l'accueil de troupes d'invasion d'Angleterre et d'établir des liaisons avec d'autres groupes de résistants, distribue, entre novembre 1940 et novembre 1942, 63 numéros du journal clandestin *Le libre Poitou*. Le réseau est découvert en été 1942. Près de 100 personnes sont alors arrêtées, principalement à Poitiers. La plupart sont relâchées mais 29 personnes sont déportées en Allemagne début 1943 et 11, dont tous les dirigeants, guillotinées à la prison de Wolfenbüttel en Basse-Saxe, le 3 décembre 1943. Huit autres aussi ne revinrent pas, morts en déportation.

Des groupes clandestins se créent parmi les membres du Parti communiste, interdit depuis septembre 1939, et dès ce mois, Alfred Méniens et Alphonse Rousseau distribuent des tracts pour dénoncer la *drôle de guerre* et la *cinquième colonne*.

L'incendie du parc à fourrage de Poitiers est une action de l'*Organisation spéciale* (OS) du Parti communiste, mise en place en octobre 1940. René Amand, ancien secrétaire à l'organisation de la Fédération de la Vienne du Parti communiste, est un militant chez qui se tiennent les réunions de la direction clandestine.

Comme nous l'avons vu précédemment, Marcel Couradeau distribue des tracts la nuit et surveille la distribution de courriers sensibles en les échelonnant.

Pour fêter la journée du 1^{er} mai 1941, fête interdite, trois membres de la section clandestine des Jeunesses communistes, Paul Bailly, Jacques Moron et Marcel Pilorget, écrivent des graffitis antifascistes sur le pont Henri-IV à Châtellerault

À Saint-Clair, Firmin Sapin, très proche du maire communiste Georges Fouret alors interné, contribue à la mi-1942 à la création des FTP du secteur de Châtellerault-Poitiers. Il sera fusillé à Biard le 4 octobre 1943.

Alphonse Rousseau et Auguste Picard s'engagent dans les FTP et font partie du groupe de Camille Blanzat. Né le 17 novembre 1906 à Châtellerault où il demeure, forgeron de précision à la manufacture d'armes de Châtellerault, Camille Blanzat quitte son emploi le 20 juin 1940 pour entrer dans la résistance dès le 18 octobre de la même année. Dès cette date, il s'engage dans la reconstitution clandestine du PC dans la Vienne et est le responsable de l'OS avant de devenir celui des FTP sous le pseudonyme « Jean ». On lui doit de nombreuses actions sur les secteurs de Poitiers et Châtellerault telles :

11 mai 1942 – Destruction de voitures automobiles allemandes entreposées au garage Diebolt à Châtellerault.

26 mai 1942 – Attentat du pont de Nonnes, sabotage de la ligne ferroviaire et engagement avec la patrouille allemande assurant la sécurité de cette ligne.

2 août 1942 – Enlèvement des fichiers dans les mairies des Renardières, Clairvaux, Naintré, Beaumont, fichiers établis par la PJ d'Angers, ayant trait à la résistance et concernant les éléments FTP stationnant dans ces localités.

Dans la région de Poitiers, on lui doit le sabotage de la ligne électrique Bordeaux-Paris et la destruction des pylônes à haute-tension.

Camille Blanzat, se sachant surveillé, ne retourne pas à la manufacture de Châtellerault. Il travaille notamment, du 1^{er} mai au 22 août 1942, à l'usine Rocher de Cenon-sur-Vienne qui fournit l'ennemi. Il y entreprend personnellement une vaste action de sabotage qui eut des effets importants sur la marche du travail de cette usine. Pour ce fait, il est arrêté par la Gestapo le 22 août 1942 mais parvient à s'évader le jour même et, malgré une blessure à la jambe, regagne la zone libre le 25 septembre 1942.

Capitaine des FFI, il rejoint Paris et exerce son activité sous le pseudonyme « Maurice Delage » dans les groupes spéciaux de déraillements P6 et P7 où il se conduit brillamment. Il ouvre le feu sur une voiture allemande du service de la Gestapo et, suite à cette action, ordre est donné par les Allemands de l'abattre à vue.

Camille Blanzat rejoint la Vienne en février 1943 et se met en relation avec Henri Baudinière, alias « Nevert¹ », pour organiser l'action future dans le département de la Vienne.

Incorporé au groupe Delfosse, il participe à l'attaque du bois d'Isis et continue son activité jusqu'à la libération du département de la Vienne, en septembre 1944.

Face à toutes ces actions menées par des isolés, des groupes petits ou importants, les autorités allemandes sont sur le qui-vive. Des militants sont appréhendés, puis relâchés après le 1^{er} mai 1941. Mais c'est avec l'attaque de l'URSS par l'Allemagne que la répression franchit une nouvelle étape.

Le 23 juin 1941, dans le département de la Vienne, 32 militants et militantes communistes, et un non communiste franc-maçon, dont tous ceux dont nous venons de parler, sont arrêtés, soit sur leur lieu de travail, soit à leur domicile, par des éléments de la 4^e brigade de police mobile d'Angers² accompagnés de militaires allemands appartenant à la *Feldkommandantur 677* de Poitiers.

Ces arrestations ont lieu dans le cadre de la grande rafle commencée le 22 juin, jour de l'attaque hitlérienne contre l'Union soviétique. En vertu de l'Aktion Theoderich, les Allemands arrêteront plus de mille communistes dans la zone occupée, avec l'aide des forces de police françaises.

¹ Quelquefois « Nevers » avec un « s » sur certains sites internet ou dans quelques ouvrages, mais la bonne orthographe, mentionnée par Henri Baudinière lui-même, est « Nevert » avec un "t".

² Information fournie par Denise Amand.

Outre leur appartenance au Parti communiste ou au mouvement syndical, certains sont soupçonnés par la police d'activités de sabotage, de rédaction, d'impression, de transport de tracts et de journaux et pour avoir fourni des locaux pour des réunions clandestines, d'après Alphonse Bouloux³.

Les listes sont déjà établies sur lesquelles figurent trois institutrices et un instituteur de Loudun, Châtellerault et Saint-Jean-de-Sauves. Ils sont arrêtés comme étant communistes.

À Châtellerault, tous ceux qui sont arrêtés faisaient partie du Comité de section du PC en 1939.

Ils sont d'abord internés à la caserne de la Chauvinerie à Poitiers, réquisitionnée et occupée par les Allemands. On les place dans une baraque entourée de barbelés et éloignée des casernes, surveillée jour et nuit par des sentinelles.

La quasi-totalité d'entre eux est ensuite internée au *Frontstalag 122* de Royallieu à Compiègne (Oise), administré par la *Wehrmacht*, camp devenu, depuis l'*Aktion Theoderich*, un lieu de détention pour les *ennemis actifs du Reich*.

Les trois femmes sont également internées à Compiègne, puis transférées au fort de Romainville.

Les premiers transferts de communistes arrêtés dans la zone occupée dans le cadre de *l'Aktion Theoderich* vers le camp de Compiègne se font à partir du 27 juin 1941 [...]

Objet de surveillance par les Allemands, ils ont aussi, pour la majorité, été dénoncés par des Français.

Tous ces hommes étaient avant tout des résistants et lutter contre l'occupant était leur but. Ils risquaient leur vie pour libérer leur pays, la France.

Nombreux l'ont perdue, cette vie, là-bas, dans les camps de l'horreur.

Nous revenons sept, nous étions partis quarante, déplore Marcel Couradeau dans ses mémoires d'internement à Sachsenhausen.

Mais Derma n'était ni communiste, ni résistant, seulement un peu différent!

Derma Rocher est né le 25 janvier 1898 à Bonneuil-Matours (86) où, célibataire, il habite dans la Grand'Rue avec sa mère Radegonde, veuve.

Il ne fut pas scolarisé pour cause d'un fort bégaiement.

Il était artisan cimentier et menait une vie tranquille.

Son parcours militaire est inexistant. Né en 1898, il est de la classe 1918, son matricule est le 781, bureau de Châtellerault. Mais il est exempté en 1918 pour cause d'épilepsie et de bégaiement prononcé.

Il aurait adhéré au Parti communiste avant la guerre d'après la déposition de sa mère lors du procès Husse.

³ Instituteur, militant communiste et syndicaliste de la Vienne, député (1946, 1956-1958) et sénateur (1946-1948).



Portrait à l'huile, d'après photo, de Derma Rocher par sa petite nièce Nicole Sorro

Arrestation et internement de Derma

Il fut arrêté le 23 juin 1941 à Bonneuil-Matours par un gendarme français, Jules Husse, assisté d'un soldat allemand, il est interné au camp de la Chauvinerie à Poitiers.

Lors du procès du gendarme français, Jules Husse, en 1945, parmi les témoignages à charge cette arrestation est rappelée :

- Le 7 juin 1945, la fille d'Alphonse Rousseau, mort en déportation, affirme que son père a bien été arrêté par un gendarme français mais que ce n'est pas Jules Husse. Le commissariat confirme qu'au moment de l'arrestation d'Alphonse Rousseau, Jules Husse se trouvait à Bonneuil-Matours pour l'arrestation de Derma Rocher. Il pourrait s'agir des gendarmes Thomas ou Gramagnat.
- Le 11 juillet 1945, Radegonde Rocher, née Foussard, témoigne que son fils, Derma, a été emmené par Jules Husse qui, lors de la confrontation nie, disant que l'homme emmené avait des difficultés d'élocution. Ce qui confirme l'arrestation par Husse de Derma Rocher, victime d'un bégaiement prononcé. Lors de l'arrestation, Derma rentrait du foin avec M. Texier qui, le 16 juin, a témoigné dans ce sens. Derma a demandé à dire au revoir à sa mère, ce qui a été accepté, et pendant que cette dernière préparait ses affaires, son fils a bu un verre dans la cuisine avec le gendarme français.

Le 13 juillet 1945, le commandant de gendarmerie, brigade de Châtellerault, informe la cour que le gendarme accompagnant sur ordre Jules Husse, le 23 juin 1941, se nommait Mérie. Celui-ci a ensuite été affecté à la brigade de la Villedieu et se trouve, à la date de la note, aux armées dont on ignore l'adresse.

Lors de l'entretien accordé à la Nouvelle République, article paru le 20 juin 2021, Françoise, 69 ans, une de ses petites-nièces, petite-fille de Paul, frère de Derma, parle de cette arrestation :

J'ai toujours entendu dire que mon grand-oncle était maçon. Son entreprise marchait bien. Il était aussi témoin de Jéhovah mais personne n'a dit qu'il était communiste et qu'il faisait de la politique. On ne sait pas pourquoi il a été arrêté, la famille a toujours pensé que c'était quelqu'un, jaloux de sa réussite, qui l'avait dénoncé... En tout cas, tout son matériel de maçonnerie a disparu juste après son arrestation... Mon grand-père disait qu'il était très gentil, c'était un écorché vif, quelqu'un de très sensible.

Le 11 juillet, transféré vers le camp de Royallieu, il fait une tentative de suicide dans le train l'emmenant de Poitiers à Compiègne et est hospitalisé à Orléans.

Il est ensuite interné à Compiègne-Royallieu d'où il est déporté par le convoi du 16 septembre 1943 vers le camp de Buchenwald.

Après la libération des camps, aucun acte de décès n'ayant été dressé, une enquête est diligentée par le procureur de la République pour un jugement déclaratif de décès.

Lors de cette procédure, témoignent sa mère, Radegonde Foussart épouse Rocher, sa sœur, Madeleine Favr, née Rocher, son frère, Paul Rocher et Ange Gueguen et Alfred Quinqueneau, rescapés de Buchenwald.

Le témoignage de ces derniers confirme le décès de Derma Rocher et de 62 autres déportés dans le wagon les emmenant à Buchenwald. De la chaux vive avait été déposée sur le plancher du wagon métallique. Les vapeurs de la chaux vive, corrosives, brûlent les poumons lors de l'inhalation. Seuls trois hommes sont arrivés en vie au camp le 18 septembre.

Lors de l'audience publique du 10 juin 1947, le décès de Derma Rocher est confirmé à la date du 17 septembre 1943.

Mention «Mort en déportation » par arrêté du 24.02.1998 JORF n° 115 du 19.05.1998

Une lettre, parmi d'autres, que Derma a dû faire écrire car lui-même était illettré :

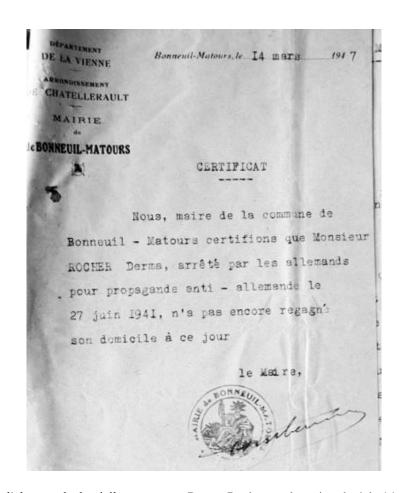
Date: 16 juin 1943 « Chers tous,

Je vous envoie mes nouvelles qui sont vraiment bonnes et mon moral que vous ne devez pas douter. Malheureusement votre doute dans la réalisation d'une justice inflexible est toujours là oubliant la puissance du Dieu vivant qui console et rassure ceux qui l'aime. Cher tous, je parle à vous tous, ne soyez pas incrédules et regardez les choses en face. Suivez-moi dans la patience, dans la douceur. Je n'en veux point à celui qui a cherché ma persécution et livré par trahison mais je le plains de tout mon cœur sachant que quiconque ne restera impuni.

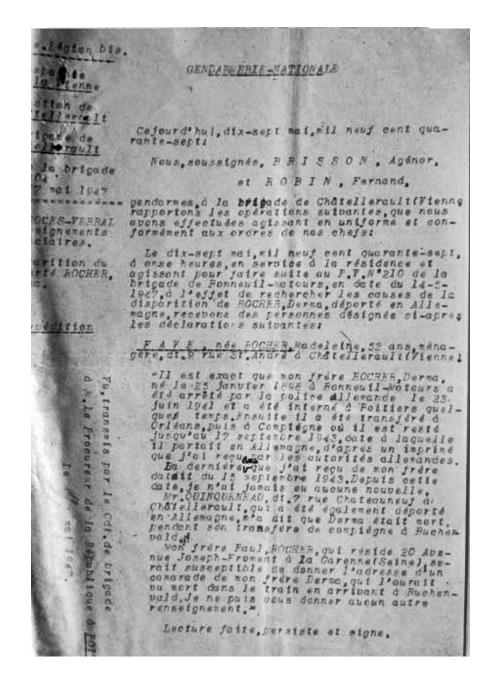
Extrait d'une lettre de Derma Rocher, adressée à sa mère depuis Compiègne. Transcription par sa petite nièce, Nicole Sorro, février 2022.

Paris, le
Monsieur le Président du
Tribunal Civil de la Seine,
Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillante attention sur la requête suivante, concernant la demande de JUGEMENT DÉCLARATIF DE DÉCÈS, suivant la loi du 30 avril
1946, pour le disparu : Nom M: ROCHER Prénoms DERMA
de ROCHER. HENRI- DERMA
et de FOUSSARO. RADEGONDE. THEREZE
Profession Fineutier Mataus, Vienn
ÉTAT-CIVIL (1)

Demande de jugement déclaratif de décès de 1947 concernant Derma Rocher, AD86 cote 76W173



Certificat d'absence de domicile concernant Derma Rocher par le maire, daté du 14 mars 1947, AD86 cote 76W173



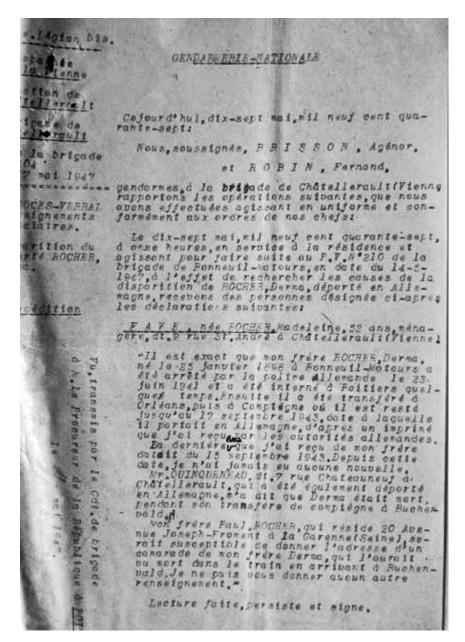
Déposition de Radegonde Rocher, mère de Derma Rocher, du 14 mai 1947, AD86 cote 76W173

Mon fils Derma Rocher, né le 25 janvier 1898 à Bonneuil-Matours (Vienne), a été arrêté par la police allemande le 23 juin 1941 pour être interné à Poitiers où il n'est resté que quelques jours seulement, ensuite il a été transféré à Orléans, puis à Compiègne.

De Compiègne je recevais régulièrement de ses nouvelles toutes les semaines, et j'ai reçu sa dernière lettre, je crois au début de septembre 1943, date à laquelle il a dû être déporté en Allemagne.

Depuis cette date je n'ai eu aucune nouvelle et d'après un homme de Châtellerault qui était interné à Compiègne avec lui, Derma serait décédé au cours du voyage lorsqu'il a été déporté en Allemagne.

Je ne me rappelle pas le nom ni l'adresse de cet homme, mais ma fille, Mme Favre Madeleine, demeurant 9, rue St André à Châtellerault, le connaît très bien et pourra aussi donner des renseignements sur l'internement de mon fils Derma.



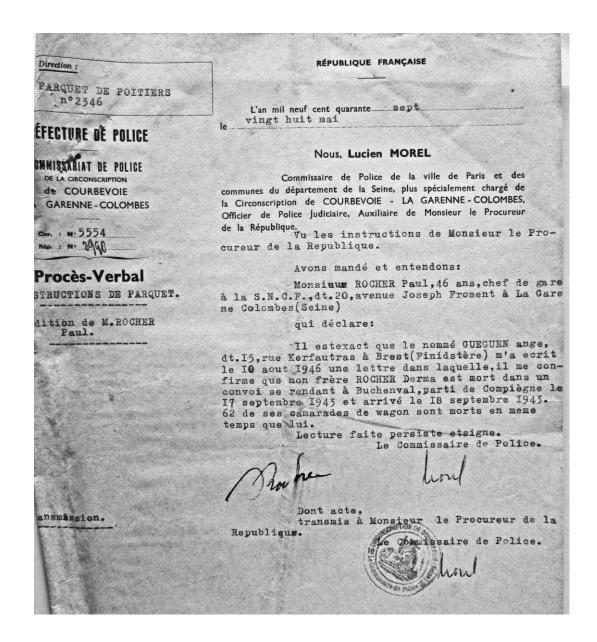
Déposition de Madeleine Favre, sœur de Derma Rocher, du 17 mai 1947, AD86 cote 76W173

Il est exact que mon frère Rocher Derma, né le 25 janvier 1898 à Bonneuil-Matours, a été arrêté par la police allemande le 23 juin 1941 et a été interné à Poitiers quelques temps. Ensuite il a été transféré à Orléans, puis à Compiègne où il est resté jusqu'au 17 septembre 1943, date à laquelle il partait en Allemagne, d'après un imprimé que j'ai reçu par les autorités allemandes.

La dernière lettre que j'ai reçue de mon frère datait du 15 septembre 1943. Depuis cette date, je n'ai jamais eu aucune nouvelle.

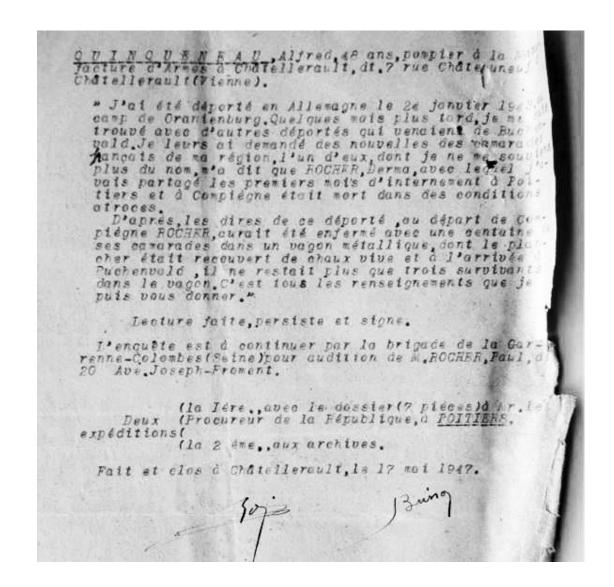
Monsieur Quinqueneau, demeurant 7, rue Châteauneuf à Châtellerault, qui a été également déporté en Allemagne, m'a dit que Derma était mort pendant son transfert de Compiègne à Buchenwald.

Mon frère Paul Rocher qui réside 20, avenue Joseph-Froment à La Garenne (Seine), serait susceptible de donner l'adresse d'un camarade de mon frère Derma qui l'aurait vu mort dans le train en arrivant à Buchenwald. Je ne puis vous donner aucun autre renseignement.



Déposition de Paul Rocher, frère de Derma Rocher, pour Ange Guegen, déporté, du 28 mai 1947, *AD86 cote* 76W173

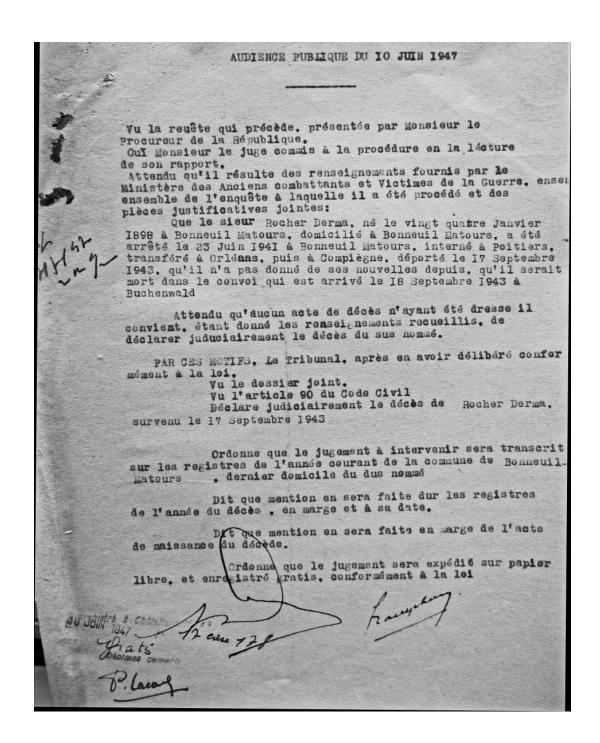
Il est exact que le nommé Gueguen Ange, demeurant 15, rue Kerfautras à Brest (Finistère), m'a écrit, le 10 août 1946, une lettre dans laquelle il me confirme que mon frère, Rocher Derma, est mort dans un convoi se rendant à Buchenwald, parti de Compiègne le 17 septembre 1943 et arrivé le 18 septembre 1943. Soixante-deux de ses camarades de wagon sont morts en même temps que lui.



Déposition d'Alfred Quinqueneau, déporté, du 17 mai 1947, AD86 cote 76W173

J'ai été déporté en Allemagne le 24 janvier 1943 au camp de Oranienburg. Quelques mois plus tard, je me suis trouvé avec d'autres déportés qui venaient de Buchenwald. Je leur ai demandé des nouvelles des camarades français de ma région, l'un d'eux, dont je ne me souviens plus du nom, m'a dit que Rocher Derma, avec lequel j'avais partagé les premiers mois d'internement à Poitiers et à Compiègne, était mort dans des conditions atroces.

D'après les dires de ce déporté, au départ de Compiègne, Rocher aurait été enfermé avec une centaine de ses camarades dans un wagon métallique, dont le plancher était recouvert de chaux vive, et à l'arrivée à Buchenwald, il ne restait plus que trois survivants dans le wagon. C'est tous les renseignements que je puis vous donner.



Délibération de l'audience publique du 10 juin 1947 statuant sur la date de décès de Derma Rocher, AD86 cote 76W173

Cette première partie est extraite du livre *Marcel Couradeau, ma déportation 1941-1945*, écrit par Françoise Glain et édité par HPA en 2022.

Nicole, sa petite-nièce, n'oublie pas Derma!

Par le hasard de la vie, (mais était-ce vraiment le hasard ?), j'ai été affectée en tant que fonctionnaire en 1995 à Bonneuil-Matours.

Je connaissais un peu le village, ayant passé ma jeunesse à Châtellerault avant de partir pour l'université, puis vers d'autres horizons éloignés de la Vienne.

Je savais que ma grand-mère maternelle et ses deux frères Derma et Paul Rocher étaient natifs de Bonneuil-Matours et que Derma avait été déporté pendant la guerre. Ma mère m'avait d'ailleurs donné des lettres écrites en détention mais je ne les avais pas examinées attentivement car leur lecture n'était pas simple.

Peu après mon arrivée, j'ai rencontré Monsieur Louis Bodin, qui avait été maire de Bonneuil-Matours et qui y avait vécu pendant la guerre. Il a évoqué des points que j'ignorais totalement sur Derma notamment sur les circonstances de son arrestation et sur ce qui se disait de sa foi en tant que Témoin de Jéhovah, à l'opposé de la culture familiale. D'autres le disaient aussi communiste...C'était difficile à démêler.

Puis j'ai poursuivi mon chemin en ayant quand même en tête de creuser les causes et circonstances de l'arrestation, puis de la disparition de Derma

Ainsi, avec mon mari, passionnés d'histoire, nous nous sommes rendus au mémorial de Compiègne pour nous assurer que le nom de Derma Rocher figurait au mur des Déportés.

C'était le début d'une démarche qui m'a réservé de grandes surprises et des moments d'intense émotion.

Ainsi, j'ai rencontré Françoise Glain, qui s'intéressait également à Derma avec bienveillance et beaucoup d'empathie, comme si elle avait deviné, au vu des quelques témoignages et documents rassemblés, la bonté et l'innocence de Derma.

J'ai pu aussi en 2022, à Paris, faire la connaissance de Claude Rocher, fille du frère de Derma, Paul, qui était présente lors de l'arrestation et avait alors une dizaine d'année. Vers 15 ans, elle était devenue aveugle et était entrée comme religieuse au couvent des Sœurs Aveugles de Saint-Paul. J'ignorais jusque-là son existence. Elle est décédée peu après.

Dans cette triste histoire familiale, la rencontre de Claude fut un moment lumineux et je n'oublierai jamais son expression de reconnaissance lorsque je lui ai fait part de mes démarches et aussi de mon souhait d'aller à Buchenwald déposer une plaque commémorative.

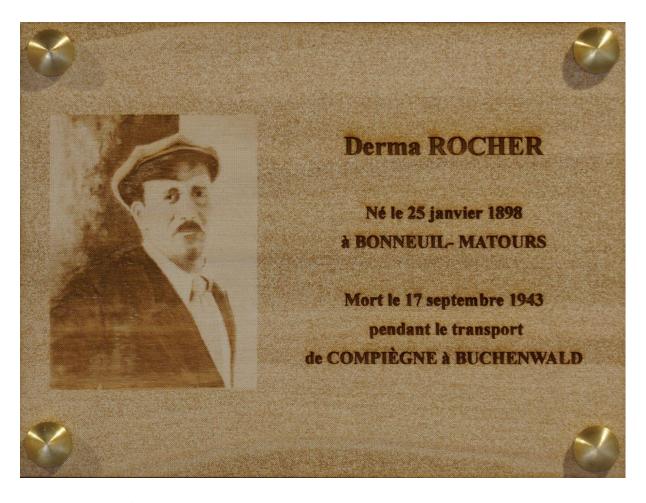
J'ai donc contacté le mémorial de Buchenwald en expliquant le motif de ma demande et on nous a proposé d'organiser pour nous une visite du site. Nous avons été accueillis avec beaucoup de gentillesse par une guide conférencière, le 4 juin 2023, qui nous a consacré, dans un français parfait, près de 4 heures sur le site!

La dépouille de Derma, mort pendant le transport, avait été incinérée dans un des fours du camp et ses cendres dispersées dans une fosse.

Sur le Mur des Déportés figure aujourd'hui, parmi d'autres, une plaque commémorative au nom de Derma, en simple bois, avec son portrait et juste ses dates et lieu de naissance et de décès.

Lors de son dernier souffle, dans ses derniers instants de souffrance, Derma n'a sûrement pas imaginé que plusieurs personnes tenteraient de sortir sa mémoire de l'ombre, près de 80 ans après et suivraient son parcours jusqu'à Buchenwald, lui qui n'avait probablement jamais quitté son Poitou natal avant ce tragique voyage.

Nicole Sorro



Plaque en mémoire de Derma Rocher apposée sur le mur des déportés de Buchenwald en septembre 2023 par Nicole, sa petite-nièce, *cliché Nicole Sorro*



Plaques commémoratives au mur des déportés à Buchenwald, cliché Nicole Sorro



Les fours crématoires de Buchenwald, cliché Nicole Sorro

Ne pas oublier ne suffit pas, il faut partager la mémoire...